

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
LUNDI 6 JUILLET 2026, 19 H 30**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE JUIN 2026
4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE
 - 5.1 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)
 - 5.2 Dépôt de la liste des déboursés au 30 juin 2026
 - 5.3 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog
 - 5.4 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement no 2026-05 décrétant l'annexion d'une partie du territoire du Canton d'Orford
 - 5.5 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement no 2026-06 décrétant la création d'une réserve financière – infrastructures municipales
 - 5.6 Octroi d'une aide financière à la Coopérative de solidarité d'Eastman dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes
 - 5.7 Adoption du règlement no 2026-07 amendant le règlement uniformisé RU-2023-02 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques
 - 5.8 Correction de la résolution no 2026-06-136 octroyant un mandat de travaux en électricité afin de répondre aux exigences de la FQM
6. LOISIRS, CULTURE, TRANSPORT ACTIF ET TOURISME
 - 6.1 Achat de fleurs et de plantes pour les divers parcs municipaux
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 Retrait d'un pompier de la liste des effectifs du service de sécurité incendie
 - 7.2 Addenda au contrat de travail du Capitaine en sécurité incendie
8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)
 - 8.1 Acceptation de paiement du décompte progressif no 11 des travaux de construction du garage municipal
 - 8.2 Acceptation de paiement du décompte progressif no 2 des travaux de fondation des terrains de tennis, pickleball et de basketball au parc Normand
 - 8.3 Demande d'installation de panneaux d'interdiction de stationnement auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)
 - 8.4 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) visant l'abaissement de la limite de vitesse sur la route 112, du secteur de la rue Desève jusqu'à la limite municipale d'Eastman vers Austin
9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
 - 9.1 Demande à la MRC de Memphrémagog de prendre en charge la collecte et le traitement des matières résiduelles (déchets, matières organiques et boues de fosses septiques) de la Municipalité
10. AMÉNAGEMENT, PATRIMOINE ET URBANISME
 - 10.1 Liste des permis de construction émis en juin 2026

- 10.2 Demande de dérogation mineure visant à autoriser la subdivision du lot 4 380 540, créant de fait un lot enclavé déjà construit, rue de l'Eau-Bliée
- 10.3 Demande de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- 10.4 Dénomination de rues et transmission à la Commission de toponymie
- 10.5 Signature d'une promesse d'achat avec la Coopérative de solidarité en habitation d'Eastman

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'EASTMAN**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le Conseil de la Municipalité d'Eastman siège en séance ordinaire ce 6 juillet 2026 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie à Eastman.

Sont présents, la mairesse Nathalie Lemaire, ainsi que la conseillère Heidi Fortin et les conseillers Yves Boileau, Serge Meunier, Charles Simard et Richard Voisine.

La séance est présidée par la mairesse. Assiste également à la séance, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Lise Coupal, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée. La mairesse demande un moment de silence pour le décès de M. Jacques Charpentier. Ayant constaté le quorum, elle ouvre la séance à 19 h 30.

**Résolution
2026-07-145**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Serge Meunier

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juillet 2026 tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE MAI 2026

**Résolution
2026-07-146**

Il est proposé par le conseiller Yves Boileau

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance de consultation publique du 1^{er} juin 2026, avec dispense de lecture, copies de ceux-ci ayant dûment été distribuées à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à leur lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe dépose le rapport de correspondances reçues entre le 22 mai et le 25 juin 2026.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture en faisant la demande par courriel à info@eastman.quebec.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

5.1 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)

La mairesse confirme le dépôt du rapport mensuel des autorisations de dépenses des fonctionnaires municipaux autorisés par voie de délégation de compétences du pouvoir de dépenser.

5.2 Dépôt de la liste des déboursés au 30 juin 2026

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe dépose la liste des déboursés réalisés du 1^{er} au 30 juin 2026 pour un montant totalisant 2 061 064,79 \$ comprenant notamment un montant de 352 306 \$ pour les services de la SQ, un montant de 318 903,72 \$ pour le rechargement des chemins et un montant de 826 453,99 \$ pour le décompte progressif no 10 des travaux de construction du garage municipal. Ces déboursés ont été faits conformément au *Règlement no 2019-11 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire*.

5.3 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog

Mme Nathalie Lemaire, représentante de la Municipalité d'Eastman à la MRC de Memphrémagog, fait un rapport verbal de la dernière réunion du conseil.

5.4 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement no 2026-05 décrétant l'annexion d'une partie du territoire du Canton d'Orford

Le Conseil prend acte du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement no 2026-05 décrétant l'annexion d'une partie du territoire du Canton d'Orford ne comportant aucune signature au registre

5.5 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement no 2026-06 décrétant la création d'une réserve financière – infrastructures municipales

Le Conseil prend acte du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement no 2026-06 décrétant la création d'une réserve financière – infrastructures municipales ne comportant aucune signature au registre.

**Résolution
2026-07-147**

5.6 Octroi d'une aide financière à la Coopérative de solidarité en habitation d'Eastman dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes

ATTENDU la demande d'aide financière déposée par la Coopérative de solidarité en habitation d'Eastman dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Richard Voisine

D'octroyer une aide financière de l'ordre de 500 \$ à la Coopérative de solidarité en habitation d'Eastman;

ET D'affecter le fonds de solidarité au paiement des sommes requises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2026-07-148**

5.7 Adoption du règlement no 2026-07 amendant le règlement uniformisé RU-2023-02 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques

ATTENDU QUE les municipalités desservies par le poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Memphrémagog s'entendent pour adopter des règlements uniformisés pour en faciliter l'application par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QU'afin de conserver cette uniformisation les municipalités suivantes : Ayer's Cliff, Bolton-Est, Eastman, Canton de Hatley, Hatley, Ogden, North Hatley, Canton de Potton, Saint-Étienne-de-Bolton, Stukely-Sud, Ville de Stanstead, Canton de Stanstead et Saint-Benoît-du-Lac, toutes desservies par la Sûreté du Québec, poste Memphrémagog, ne devraient pas amender le présent règlement sans concertation de l'ensemble;

ATTENDU QU’il y a lieu d’arrimer la date d’entrée en vigueur des règlements uniformisés des municipalités desservies par le poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Memphrémagog afin d’harmoniser l’application de la réglementation par les agents et les cours municipales;

ATTENDU QU’un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du 1^{er} juin 2026 et qu’un projet du présent règlement a été déposé lors de cette même séance;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yves Boileau

D’adopter le règlement no 2026-07 amendant le règlement uniformisé RU-2023-02 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2026-07-149**

5.8 Correction de la résolution no 2026-06-136 octroyant un mandat de travaux en électricité afin de répondre aux exigences de la FQM

Il est proposé par la conseillère Heidi Fortin

DE préciser que le montant de 10 117,81 \$ est taxes incluses et non avant taxes tel qu’indiqué initialement.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

6. LOISIRS, CULTURE, TRANSPORT ACTIF ET TOURISME

**Résolution
2026-07-150**

6.1 Achat de fleurs et de plantes pour les divers parcs municipaux

Il est proposé par la conseillère Heidi Fortin

D’autoriser l’achat de fleurs et de plantes destinées à l’aménagement des divers parcs municipaux auprès de Les Serres Mary Neville pour un montant de 5 486,98 \$ taxes incluses, conformément à la facture 0026-003 datée du 9 juin 2026.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

**Résolution
2026-07-151**

7.1 Retrait d’un pompier de la liste des effectifs du service de sécurité incendie

ATTENDU QU’un pompier à temps partiel n’est plus en mesure de poursuivre son implication au sein du service de sécurité incendie;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yves Boileau

DE retirer le pompier à temps partiel Danny Goupil de la liste des effectifs du service de sécurité incendie;

ET DE remercier ce dernier pour son implication et son dévouement au sein du service.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2026-07-152**

7.2 Addenda au contrat de travail du Capitaine en sécurité incendie

ATTENDU la charge de travail accrue du directeur du service de sécurité incendie;

ATTENDU les recommandations du comité de sécurité publique;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yves Boileau

D'adopter l'addenda no 1 au contrat de travail du Capitaine en sécurité publique, M. Réjean Bouthillier, dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)

8.1 Acceptation de paiement du décompte progressif no 11 des travaux de construction du garage municipal

ATTENDU la recommandation de paiement de ADSP du décompte progressif no 11 des travaux de construction du garage municipal;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D'autoriser le paiement du décompte progressif no 11 des travaux de construction du garage municipal auprès de l'entrepreneur Construction Turco inc, au montant de 564 604,13 \$ plus les taxes applicables, conformément à la facture no 003091 datée du 30 avril 2026, et ce, lorsque toutes les quittances seront reçues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.2 Acceptation de paiement du décompte progressif no 2 des travaux de fondation des terrains de tennis, pickleball et de basketball au parc Normand

ATTENDU la recommandation de paiement du comité des travaux publics en regard du décompte no 2;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D'autoriser le paiement du décompte progressif no 2 des travaux de fondation des terrains de tennis, pickleball et de basketball au parc Normand auprès de GJ Ménard inc, conformément à la facture # 13908 au montant de 38 800 \$ plus les taxes applicables, incluant 12 550,18 \$ pour les extras (10 027,68 \$ / décompte no 1 ainsi que 2 552,50 \$ / décompte no 2);

ET D'affecter le Fonds pour fins de parcs et terrains de jeux au paiement des sommes requises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.3 Demande d'installation de panneaux d'interdiction de stationnement auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)

ATTENDU QUE l'une des orientations du Plan de transport actif adopté par la Municipalité d'Eastman en 2023 vise à favoriser des déplacements sécuritaires et conviviaux pour les piétons et les cyclistes sur le réseau routier provincial;

ATTENDU QUE la sécurité des usagers vulnérables, notamment les piétons et les cyclistes, constitue une priorité tant pour la Municipalité d'Eastman que pour le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

ATTENDU QUE le stationnement de véhicules en bordure de la route 112, dans le secteur situé entre les numéros civiques 284 et 330, réduit la visibilité des usagers de la route provenant du chemin du Lac-d'Argent et s'engageant sur la route 112;

Résolution
2026-07-153

Résolution
2026-07-154

Résolution
2026-07-155

ATTENDU QUE cette situation peut compromettre la sécurité des automobilistes, des piétons et des cyclistes circulant à cet endroit;

ATTENDU les recommandations proposées par les comités de transport actif et de sécurité publique de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

DE demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) d'installer des panneaux d'interdiction de stationnement des deux côtés de la route 112, entre les numéros civiques 284 et 330 de la rue Principale, afin d'améliorer la visibilité à l'intersection du chemin du Lac-d'Argent et de renforcer la sécurité de l'ensemble des usagers de la route.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-07-156

8.4 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) visant l'abaissement de la limite de vitesse sur la route 112, du secteur de la rue Desève jusqu'à la limite municipale d'Eastman vers Austin

ATTENDU QUE la route 112, entre la rue Desève et la limite municipale d'Eastman en direction d'Austin, traverse un secteur résidentiel habité en bordure du lac et fréquenté par de nombreux résidents et visiteurs;

ATTENDU QUE ce tronçon de route présente un tracé sinueux comportant plusieurs courbes qui réduisent la visibilité et augmentent les risques associés à une vitesse élevée;

ATTENDU QUE les vitesses actuellement pratiquées par de nombreux automobilistes nuisent de façon importante à la qualité de vie des résidents riverains en générant du bruit et un sentiment d'insécurité;

ATTENDU QUE plusieurs résidences situées de l'autre côté de la route ont accès à leur quai ou à leur frontage riverain, ce qui oblige les occupants et leurs visiteurs à traverser fréquemment la route 112;

ATTENDU QUE la vitesse élevée des véhicules complique et rend plus dangereuse la traversée de la chaussée pour les résidents, les familles et les usagers souhaitant accéder au lac;

ATTENDU QUE ce tronçon de la route 112 est très fréquenté par les cyclistes et que l'étroitesse de l'emprise routière à cet endroit fait en sorte qu'il n'existe, sur la majeure partie du tronçon visé, aucune surlargeur ou accotement asphalté permettant une circulation sécuritaire des cyclistes;

ATTENDU QUE ce secteur est reconnu pour la qualité de ses paysages naturels et panoramiques qui invitent à une conduite plus prudente et mieux adaptée au caractère récréotouristique du milieu;

ATTENDU QU'un abaissement de la limite de vitesse contribuerait à améliorer la sécurité routière, à protéger les usagers vulnérables et à préserver la qualité de vie des résidents;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Richard Voisine

DE demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable de procéder à l'analyse et à l'abaissement de la limite de vitesse sur la route 112, à partir du secteur de la rue Desève jusqu'à la limite municipale d'Eastman vers Austin;

ET DE transmettre la présente résolution au ministre des Transports et de la Mobilité durable, à la direction territoriale concernée du MTMD ainsi qu'au député de la circonscription, M. Gilles Bélanger afin de solliciter leur appui dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-07-157

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.1 Demande à la MRC de Memphrémagog de prendre en charge la collecte et le traitement des matières résiduelles (déchets, matières organiques et boues de fosses septiques) de la Municipalité

ATTENDU QUE la gestion des matières résiduelles représente un enjeu environnemental, économique et logistique important pour la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite optimiser la gestion de ses matières résiduelles et améliorer l'efficacité des services offerts aux citoyens;

ATTENDU QUE la MRC possède les ressources, l'expertise et la structure administrative permettant une gestion intégrée à l'échelle régionale;

ATTENDU QUE la mise en commun des services à l'échelle de la MRC peut permettre des économies d'échelle et une meilleure harmonisation des pratiques;

ATTENDU QUE la gestion des boues de fosses septiques nécessite une organisation spécialisée et conforme aux normes environnementales en vigueur;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Serge Meunier

DE demander à la MRC de Memphrémagog d'évaluer la possibilité de prendre en charge la collecte, le transport et le traitement des matières résiduelles sur le territoire de la municipalité d'Eastman ainsi que sur celui des autres municipalités de la MRC de Memphrémagog;

ET DE transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Memphrémagog ainsi qu'aux municipalités qui en font partie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. AMÉNAGEMENT, PATRIMOINE ET URBANISME

10.1 Liste des permis de construction émis en juin 2026

Le conseil prend acte.

10.2 Demande de dérogation mineure visant à autoriser la subdivision du lot 4 380 540, créant de fait un lot enclavé déjà construit, rue de l'Eau-Bliée

ATTENDU les plans et documents déposés;

ATTENDU la recommandation défavorable du CCU en regard de ce dossier;

ATTENDU QUE le conseil est d'avis que des informations sont manquantes afin de se prononcer;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

DE REFUSER la présente demande de dérogation mineure visant à autoriser la subdivision du lot 4 380 540, créant de fait un lot enclavé déjà construit, rue de l'Eau-Bliée;

ET DE demander au propriétaire d'établir la constructibilité des lots avant de redéposer, le cas échéant, une nouvelle demande de dérogation mineure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-07-158

Résolution

2026-07-159

10.3 Demande de permis dans le cadre de plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU QUE le comité consultatif d’urbanisme (CCU) a pris connaissance des demandes d’approbation au règlement PIIA lors de son assemblée du 17 juin 2026;

ATTENDU QUE les demandes doivent respecter les critères et objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation formulée par le CCU en regard de ces dossiers;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D’accepter les demandes d’approbation au règlement PIIA suivantes :

- La construction d’un bâtiment principal sur le lot 6 658 402, chemin des Diligences;
- La construction d’un bâtiment accessoire sur le lot 6 658 402, chemin des Diligences;
- La rénovation du bâtiment principal au 332, chemin George-Bonnallie;
- L’agrandissement du bâtiment principal au 43, rue Chagnon;
- La rénovation du bâtiment principal au 139, chemin du Lac-d’Argent;
- La construction d’un cabanon au 93, chemin du Cèdre.

ET DE REFUSER, les demandes d’approbation au règlement PIIA suivantes :

- La rénovation de la véranda au 69 rue de la Plage considérant que des informations sont manquantes afin de se prononcer et que les plans ne sont pas représentatifs de la réalité;
- La rénovation de la toiture au 69 rue de la Plage considérant que la présente demande ne satisfait pas aux critères et objectifs du Règlement PIIA, eu égard à l’intégration au cadre bâti environnant, notamment au niveau des matériaux, de la forme, de la volumétrie et des couleurs.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2026-07-160**

10.4 Dénomination de chemins et transmission à la Commission de toponymie

Il est proposé par le conseiller Richard Voisine

DE dénommer les lots de rues suivants :

- Lots 6 719 860, 6 700 197, 6 700 196 : Chemin de la Cabane-à-sucre
- Lot 6 722 764 : Chemin de la Chaudière
- Lot 6 719 859 : Chemin du Chalumeau
- Lot 6 722 765 : Chemin des Entailles

ET D’adresser à la Commission de toponymie du Québec une demande d’officialisation des odonymes afin de désigner ces chemins sur le territoire de la Municipalité d’Eastman.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2026-07-161**

10.5 Signature d’une promesse d’achat avec la Coopérative de solidarité en habitation d’Eastman

ATTENDU QUE la Coopérative d’habitation d’Eastman est un organisme à but non lucratif dont la mission est le développement de logements communautaires abordables;

ATTENDU QUE, dans le but de favoriser la réalisation du projet de développement du lot 4 380 350, la Municipalité souhaite consentir à la signature d'une promesse d'achat en faveur de la Coopérative de solidarité en habitation d'Eastman;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Serge Meunier

D'autoriser la mairesse Nathalie Lemaire et le directeur général et greffier-trésorier Marc-Antoine Bazinet à signer, pour et au nom de la Municipalité, une promesse d'achat du lot 4 380 350, situé sur la rue Principale, au prix d'achat de zéro dollars (0,00 \$).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. VARIA

Heidi Fortin

- La marche organisée par Longévitalité aura lieu le jeudi 9 juillet. Tous sont invités à y participer.
- Deux vélos sont disponibles et peuvent être réservés via l'application Locomotion

Nathalie Lemaire

- Félicitations à tous ceux qui ont contribué au grand succès des célébrations de la Fête nationale.
- Tenue du concert Orford-sur-la-route.
- L'inauguration du belvédère du Lac-d'Argent se tiendra le 14 juillet.
- Le 25 juillet, dans le cadre d'une collaboration entre la Correspondance d'Eastman et le Festival littéraire, projection du film Marche au pays réel au sous-sol du Complexe Saint-Édouard.
- La nomination du Parc des sports pour Parc Yvon-Laramée a été acceptée par la Commission de toponymie. Une cérémonie d'inauguration sera organisée prochainement.
- Mme Lemaire souhaite à tous un excellent été.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Pierre-Louis Normand

- Soulève des enjeux de sécurité dans le secteur du chemin des Normand et mentionne une perception de manque de surveillance policière par la Sûreté du Québec.
- Demande si les terrains de pickleball prévus au parc Normand seront accessibles gratuitement aux citoyens.

Monique David

- Signale la présence de trous importants dans le stationnement du Complexe Saint-Édouard, particulièrement dans le secteur situé près des boîtes postales.

Pierre Boutin

- S'informe de l'échéancier prévu pour la réalisation des travaux sur le chemin du Théâtre.

Alain Paquette

- Demande l'installation d'un panneau de limitation de vitesse à 30 km/h sur le chemin Grégoire afin d'améliorer la sécurité des usagers.
- Exprime sa déception quant au manque de sensibilisation et de connaissance de certains citoyens concernant la gestion des matières résiduelles lors des festivités de la Fête nationale.
- Manifeste une certaine inquiétude relativement à la sécurité de la voie ferrée qui traverse le village.

Claude Désautels

- Signale la présence de résidus d'eau et de sédiments dans les ponceaux situés sous l'autoroute.
- Se questionne sur les différences et les impacts environnementaux des plastiques identifiés comme « compostables » et « biodégradables ».

Michel Loïselle

- Mentionne qu'il y a, selon lui, un recours excessif au rechargement des chemins et un manque de compactage adéquat dans le secteur du lac Stukely, ce qui affecterait la qualité des infrastructures routières.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Yves Boileau propose de lever la séance du conseil à 20h51.

Nathalie Lemaire
Mairesse

Lise Coupal
Directrice générale adjointe et greffière
trésorière adjointe

« Je, Nathalie Lemaire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».